

COVID-19 : Note sur les mesures barrières applicables aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Au regard de l'évolution de l'épidémie de COVID-19, et conformément aux décisions prises par la cellule de crise COVID-19 et validées par l'équipe opérationnelle d'hygiène, les mesures suivantes s'appliquent sur l'ensemble des sites des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), à compter de la publication de la présente note.

Le plan blanc des HUS est levé.

Port du masque

Le **port du masque chirurgical** est **obligatoire** dans l'ensemble des bâtiments des HUS, et cela dès l'entrée. Les seuls accompagnants, visiteurs et consultants peuvent toutefois le remplacer par un **masque dit grand public en textile de catégorie 1 selon la norme AFNOR SPEC S76-001**. **Les masques dits artisanaux ou grand public en textile de catégorie 2 sont interdits.**

Les autres gestes barrières devront être rigoureusement appliqués : désinfection des mains et distanciation physique.

L'accès à l'établissement pourra être refusé à toute personne ne respectant pas strictement les consignes sanitaires.

Dépistages avant accueil pour la réalisation d'un acte à risque aux HUS – dans l'attente de la mise à jour des recommandations de la SFAR

La réalisation d'un dépistage du SARS-CoV-2 par RT-PCR reste exigée avant la réalisation d'un geste invasif ou d'un acte à risque d'aérosolisation de sécrétions respiratoires (chirurgie, endoscopie, épreuve d'effort...). Il s'agit alors d'identifier un patient particulièrement susceptible de transmettre le virus et/ou d'être exposé lui-même à un risque accru de complications si l'on réalise le geste (cf. Avis SFAR en cas d'intervention chirurgicale).

Dans ces situations, un test négatif de moins de 72h est requis.

Pour les patients ayant réalisé un test antigénique plutôt qu'une RT-PCR avant leur prise en charge : la pertinence de reporter le geste est laissée à l'appréciation des praticiens en charge du patient.

Visites et Consultations

Il n'y a pas de mesures particulières pour l'encadrement des visites, hormis les mesures habituelles :

- réalisation d'une hygiène des mains avant et après la visite,
- port et maintien d'un masque chirurgical durant toute la durée de la visite,
- respect des consignes particulières éventuellement affichées sur la porte de la chambre de la personne visitée.

Du fait de leur spécificité, certains services ont souhaité mettre en place des règles plus contraignantes. Dans ce cas, un affichage spécifique est prévu dans le service concerné.

Les personnes venant pour une consultation dans un service du CHU peuvent être accompagnées.

Outre le port du masque, il est demandé à toute personne entrant sur un site des HUS de se frictionner les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Nous accorderons une vigilance particulière au respect de ces consignes.

Cette note est amenée à évoluer en fonction de la situation épidémiologique. Toute modification donnera lieu à une nouvelle publication et à une nouvelle communication auprès des professionnels, des intervenants, des visiteurs, des consultants et des patients des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Nous comptons sur votre mobilisation.

Fait à Strasbourg, le 17/02/23

Directeur Général adjoint
des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg



Céline DUGAST

Vice-Président de la
Commission Médicale d'Etablissement



Thierry LAVIGNE